

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....
Un Peuple-Un But-Une Foi

Loi n° 2014-31
portant approbation du Programme
Triennal d'Investissements Publics
(P.T.I.P.) 2015-2017

*L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du mardi 09 décembre 2014,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :*

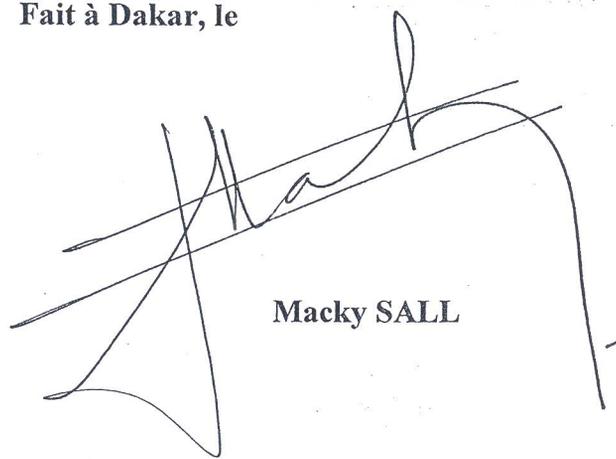
Article premier : Il est approuvé le Programme triennal d'Investissements publics 2015-2017.

Article 2 : Les Orientations générales, les axes stratégiques et les politiques sectorielles ainsi que les objectifs définis dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) déterminent les projets du Programme triennal d'Investissements publics 2015-2017.

Article 3 : La première année du Programme triennal d'Investissements publics 2015-2017 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 16 décembre 2014



Macky SALL

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE